

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0067/2021</b>	<b>Objet</b> : Décision modificative n° 1

Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 30 septembre à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Caroline DELISSE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Dominique HUMEZ représentée par Vanessa HANNI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA**Absents** : /.

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;**Vu** la délibération n°38/2021 du Conseil Municipal du 08 avril 2021 relative au budget de la Commune pour l'année 2021 ;**Vu** l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics en date du 28 septembre 2021 ;**Considérant** la nécessité d'actualiser le budget, notamment par le besoin de renouvellement de matériel d'investissement et la régularisation des contributions aux organismes intercommunaux ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A la majorité des votants, 20 voix pour 3 voix contre (Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine LACROIX CHARLES) et 4 abstentions (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC).****ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la Décision Modificative n°1 présentée ci-dessous et tel qu'annexée à la présente délibération.

La balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative n°1 se présente comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 2.748.000,00 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 8.930.100,00 €.

D/R	I/F	Gestionnaire	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Antenne	Libellé	Montant
D	I	VOIRIE	20	2031	822	VOIR	BRUY	FRAIS D'ETUDES (TOPOGRAPHIQUE)	5 000.00
D	I	TECHNIQUES	21	2128	820	SCES	CITY STADE	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-120 000.00
D	I	BATC	21	21568	020	SCES	EXTINCTEUR	AUTRE MATERIEL ET OUTIL D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	500.00
D	I	BATC	21	2158	020	SCES	PURIFICAT	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	9 000.00
D	I	ESPVERTS	21	2182	823	ESPV	ESPV	MATERIEL DE TRANSPORT	40 000.00
D	I	VOIRIE	21	2182	112	ASVP	ASVP	MATERIEL DE TRANSPORT	22 000.00
D	I	INFORMATIQ	21	2183	020	ADMN	SERVEUR	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	38 000.00
D	I	PERISCOL	21	2184	251	ECOL	RESTAURATI	MOBILIER	1 500.00
D	I	TECHNIQUES	21	2188	01	SCES	DEFIBRI	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT									0.00

D/R	I/F	Gestionnaire	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Antenne	Libellé	Montant
D	F	SCOLAIRE	011	6067	20	ECOL	ECOL	FOURNITURES SCOLAIRES	1 000.00
D	F	TECHNIQUES	011	6156	113	SCES	POTE	MAINTENANCE	3 000.00
D	F	TECHNIQUES	011	6161	821	VOIR	VEH	PRIMES D'ASSURANCE	3 500.00
D	F	FINANCES	014	739223	020	FINA	FPIC	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES	-22 643.00
D	F	FINANCES	022	022	020	FINA	ADMN	DEPENSES IMPREVUES	-9 857.00
D	F	JEUNESSE	65	6558	64	HALT	SIPE	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	25 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT									0.00

D/R	I/F	Gestionnaire	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Antenne	Libellé	Montant
D	F	POPULATION	011	6156	020	ADMN	INFOR	MAINTENANCE	-6 000.00
D	F	COMMUNIC	65	6512	64	COMM	ABT LOGICIE	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	6 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT									0.00

D/R	I/F	Gestionnaire	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	F	RH	70	70848	112	PM	PM	AUX AUTRES ORGANISMES	31 000.00
D	F	FINANCES	65	6558	112	FINA	PM	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	31 000.00
TOTAL PARTICIPATION TRAITEMENT PM									0.00

D/R	I/F	Gestionnaire	Chapitre	Nature	Fonction	Service	Antenne	Libellé	Montant
D	F	FINANCES	67	673	01	URBA	DIV	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 500.00
D	F	URBA	011	6227	020	URBA	DIV	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	-1 500.00
TOTAL REMBOURSEMENT CONTENTIEUX									0.00

CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 30 septembre 2021.



Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).